

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1er, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tél. : +32.71.59.12.38, site Internet :

<https://www.fci.be>

RÈGLEMENT HOOPERS

DE LA

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE

Table des matières

1. INTRODUCTION

2. CATÉGORIES

2.1. Catégories de taille

2.2. Catégories de niveau

3. PARCOURS

3.1. Généralités

3.2. Conception des parcours FCI

3.3. Épreuves FCI

3.3.1. Départ du parcours

3.3.2. Pendant le parcours

3.3.3. Fin du parcours

4. OBSTACLES FCI

4.1. Hoop

4.2. Baril

4.3. Gate

4.4. Chute

4.5. Tunnel

5. ZONE DE CONDUITE

6. NUMÉROTATION DES OBSTACLES

7. ARBITRAGE

7.1. Fautes

7.2. Disqualification

8. CLASSEMENT

9. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE DE LA FCI

10. ÉPREUVES / CATÉGORIES

10.1. Épreuves internationales de hoopers homologuées par la FCI

10.2. Épreuves nationales de hoopers homologuées par la FCI-NCO

10.3. Inéligibilité à la participation

Règlement de la FCI

Les organisations canines nationales (OCN) de la FCI sont invitées à promouvoir l'idéal du Hoopers de la FCI ainsi que le règlement défini par la FCI.

L'objectif principal du règlement du Hoopers de la FCI est d'établir un standard pour les compétitions internationales de la FCI et de servir de base aux directives internationales de la FCI en matière d'arbitrage et des standards de l'équipement employé. Les OCN de la FCI doivent s'en inspirer pour élaborer leur propre règlement, en n'y apportant des modifications que pour répondre aux besoins locaux.

Le règlement et les directives de la FCI en matière de Hoopers doivent être appliqués lors des manifestations de la FCI et des compétitions internationales de Hoopers.

1. Introduction

Le Hoopers FCI est une discipline ouverte à tous les chiens en bonne santé et présentant une bonne condition physique.

Le chien inscrit à une compétition de Hoopers doit être vacciné et identifiable conformément aux prescriptions de l'Organisation Canine Nationale concernée. Il doit également disposer d'un carnet de travail ou d'un document équivalent reconnu par cette organisation.

Un chien ne peut participer à une compétition qu'avec un seul conducteur par jour.

Une compétition Hoopers FCI est une manifestation composée d'un ou de plusieurs parcours, chaque parcours constituant une prestation individuelle sur un parcours d'obstacles Hoopers.

Si la compétition comprend plusieurs parcours, le résultat final d'une équipe correspond au total des points obtenus sur chacun des parcours.

L'objectif du Hoopers est que le conducteur guide son chien à travers un parcours d'obstacles.

Le chien est dirigé depuis la **zone de conduite (Handling Area – HA)** et doit donc travailler de manière autonome.

Cela nécessite une excellente obéissance de base ainsi qu'une bonne communication entre le chien et son conducteur, afin d'obtenir une coopération et une compréhension parfaites.

L'élément le plus important n'est pas le temps réalisé, mais l'exécution fluide et précise du parcours.

La laisse, le collier ou le harnais du chien, ainsi qu'un jouet ou une pochette à friandises, peuvent être portés par le conducteur, mais doivent être dissimulés avant que celui-ci n'entre dans la zone de conduite.

Pendant le parcours, le conducteur n'est autorisé à tenir aucun objet dans ses mains.

Le conducteur a le droit de récompenser son chien dans l'aire de compétition après le franchissement du dernier hoop.

Si la récompense est un jouet, celui-ci doit être remis directement de la main et ne peut en aucun cas être lancé.

L'utilisation de nourriture comme récompense est interdite sur le terrain de concours à tout moment.

Les chiens dont la race nécessite de maintenir les poils attachés pour préserver leur vision peuvent porter des élastiques.

Aucun autre équipement n'est autorisé sur le chien.

Les femelles en chaleur étant admises à participer, l'organisateur et le juge décideront conjointement si une culotte de protection peut être portée pendant le parcours ou si elle devra être retirée avant le départ.

2. Catégories

2.1 Catégories de taille

Lors des compétitions internationales de Hoopers FCI, les chiens sont répartis en deux catégories de taille en fonction de leur hauteur au garrot :

- **Small** : chiens mesurant **40 cm ou moins**
- **Large** : chiens mesurant **plus de 40 cm**

Chaque chien ne peut être inscrit que dans une seule catégorie de taille.

Tous les chiens doivent être officiellement mesurés avant leur première participation à une compétition de Hoopers.

La mesure officielle peut être effectuée par un juge Hoopers agréé par l'Organisation Canine Nationale (OCN) de la FCI. Celui-ci inscrit et signe le résultat dans le carnet de travail.

La première mesure officielle ne peut être réalisée qu'à partir de l'âge de **15 mois**.

Le résultat de cette mesure détermine définitivement la catégorie de taille du chien pour les compétitions.

2.2 Catégories de niveau

Le Hoopers comprend trois niveaux de compétition :

- **Hoopers 1 (H1)**
- **Hoopers 2 (H2)**
- **Hoopers 3 (H3)**

Les compétitions FCI et les compétitions internationales se déroulent dans la catégorie la plus élevée, **Hoopers 3 (H3)**.

Un chien peut accéder au niveau supérieur après avoir obtenu la qualification requise dans le niveau précédent.

Chaque Organisation Canine Nationale est libre de créer, au niveau national, une catégorie débutant appelée **H0**.

3. Parcours

Un parcours Hoopers FCI est construit à l'aide de **quatre types d'obstacles différents au maximum**.

Le chien doit franchir les obstacles dans l'ordre imposé tout en étant guidé par son conducteur depuis la **zone de conduite (HA)**.

Le degré de difficulté dépend :

- de la disposition des obstacles,
- du nombre d'obstacles utilisés,
- ainsi que de leur distance par rapport à la zone de conduite.

Lors de chaque compétition, le tracé du parcours doit être adapté aux spécificités des différents niveaux et catégories.

Afin de garantir la sécurité et un déroulement fluide pour les chiens de petite taille, les distances doivent être adaptées à la catégorie **Small**.

3.1 Généralités

Le terrain de compétition destiné à un parcours Hoopers FCI doit avoir une superficie minimale de **800 m²** et être de forme carrée ou rectangulaire.

Le côté le plus court doit mesurer **au moins 20 mètres**.

Toute exception doit être approuvée par le juge.

Lorsque deux terrains sont utilisés simultanément, il est recommandé de les séparer par une cloison fermée ou de laisser une distance minimale de **10 mètres** entre eux.

Il est fortement recommandé de clôturer le terrain pour des raisons de sécurité.

Le premier et le dernier obstacle du parcours doivent obligatoirement être un **hoop**.

Au moins **50 % des obstacles** du parcours doivent être des hoops.

La distance minimale et maximale en ligne droite entre deux obstacles consécutifs, ainsi que la distance entre la zone de conduite (HA) et l'obstacle le plus éloigné, varient selon la catégorie de taille et le niveau de compétition (voir tableau ci-dessous).

Deux obstacles qui ne sont pas consécutifs doivent être séparés d'au moins **2 mètres**.

H1

	Small	Large
Zone de conduite (carré ou cercle)	2 × 2 m ou diamètre 2 m	2 × 2 m ou diamètre 2 m
Nombre d'obstacles	12 à 18	12 à 18
Distance entre les obstacles	5 à 8 m	5 à 8 m
Distance maximale entre la zone de conduite et l'obstacle le plus éloigné	12 m	15 m

H2

	Small	Large
Zone de conduite	2 × 2 m ou diamètre: 2 m	2 × 2 m ou diamètre: 2 m
Nombre d'obstacles	16 à 22	16 à 22
Distance entre les obstacles	6 à 10 m	6 à 10 m
Distance maximale entre la zone de conduite et l'obstacle le plus éloigné	18 m	20 m

H3

	Small	Large
Zone de conduite	2 × 2 m ou diamètre: 2 m	2 × 2 m ou diamètre: 2 m
Nombre d'obstacles	20 à 26	20 à 26
Distance entre les obstacles	7 à 12 m	7 à 12 m
Distance maximale entre la zone de conduite et l'obstacle le plus éloigné	25 m	30 m

La distance entre les obstacles est mesurée **en ligne droite, du centre d'un obstacle au centre du suivant.**

La distance maximale jusqu'à l'obstacle le plus éloigné est mesurée **du bord de la zone de conduite jusqu'à la partie de l'obstacle la plus proche de cette zone.**

3.2 Conception des parcours FCI

La conception du parcours relève de la responsabilité du juge.

Le côté naturel de conduite doit changer **au moins une fois en H1 et au moins deux fois en H2 et H3.**

Un parcours bien conçu permet au chien d'évoluer de manière fluide et naturelle tout en mettant à l'épreuve les différentes compétences du chien et de son conducteur.

L'objectif est de trouver un bon équilibre entre les commandes vocales et le langage corporel afin de réaliser le parcours sans faute.

Les obstacles doivent être numérotés.

La position des numéros doit indiquer clairement de quel côté l'obstacle doit être franchi.

Pour les **barils** et les **portiquesgates**, lorsque le numéro est placé au centre de l'obstacle, le conducteur est libre de choisir le côté de passage., lorsque le numéro est placé au centre de l'obstacle.

Les numéros doivent être clairement visibles depuis la zone de conduite (HA).

Il est recommandé d'utiliser des plaques numérotées pouvant être fixées directement sur les obstacles.

Avant le début de la compétition, le juge doit contrôler tous les obstacles mis à sa disposition afin de vérifier qu'ils répondent aux normes de la FCI.

Le juge peut :

- construire lui-même le parcours avec de l'aide
- ou remettre son plan de parcours au comité organisateur qui se chargera de sa mise en place.

Le juge vérifie ensuite que le parcours correspond bien à son plan.

Lors de la conception, le juge utilise librement les obstacles disponibles.

Le nombre minimal d'obstacles disponibles par terrain est le suivant :

- **15 hoops**
- **5 barils**

- **3 gates**
- **2 tunnels ou chutes**

Les différences entre les parcours **H1**, **H2** et **H3** concernent :

- le degré de difficulté technique ;
- le nombre d'obstacles utilisés ;
- la distance entre les obstacles ;
- la distance entre la zone de conduite (HA) et l'obstacle le plus éloigné.

3.3 Épreuves FCI

Aucun entraînement sur le parcours n'est autorisé.

Avant le début des épreuves, les concurrents ont toutefois la possibilité d'effectuer une **reconnaissance du parcours sans leur chien**.

Cette reconnaissance peut être effectuée en un groupe ou plusieurs groupes de concurrents, à condition que tous disposent du même temps de préparation.

Avant le début des épreuves, le juge peut réunir les conducteurs afin de leur présenter les modalités de la compétition et de leur rappeler le règlement et les consignes applicables.

3.3.1 Départ

Le juge informe le commissaire de ring lorsque le concurrent suivant peut entrer sur le terrain.

Le conducteur est autorisé à porter son chien jusqu'à l'intérieur du terrain.

Le conducteur ne peut commencer son parcours qu'après avoir reçu le signal de départ du juge.

Si le chien est encore en laisse, celle-ci ainsi que son collier doivent être retirés. Pour des raisons de sécurité, les chiens ne doivent jamais porter ces équipements pendant une épreuve.

Le conducteur n'est pas autorisé à avoir quoi que ce soit dans les mains pendant l'épreuve ni à utiliser des accessoires supplémentaires.

Le conducteur place le chien **assis, couché ou debout** devant le premier hoop, puis retire le collier ou le harnais.

La laisse peut être confiée au commissaire de ring ou être rangée dans une poche du conducteur, à condition qu'elle reste totalement invisible.

Si la laisse est encore visible lorsque le conducteur entre dans la zone de conduite (HA), l'équipe est immédiatement **disqualifiée**.

Le temps maximal de parcours est de **3 minutes**.

Le chronométrage commence lorsque le juge donne le signal de départ (par exemple avec un sifflet ou un geste de la main) et s'arrête lorsque le chien a franchi correctement le dernier hoop.

Après le signal de départ donné par le juge, le conducteur laisse son chien devant le premier hoop.

Lorsqu'il laisse son chien au départ, le conducteur peut indiquer les **trois premiers obstacles au maximum** avant d'entrer dans la zone de conduite (HA), sans toucher les obstacles.

Si le conducteur quitte son chien avant le signal officiel du juge, l'équipe est disqualifiée.

Tant que le conducteur n'est pas encore entré dans la zone de conduite, il peut retourner auprès de son chien aussi souvent que nécessaire.

Si le chien franchit le hoop de départ ou tout autre obstacle avant que le conducteur ne soit dans la zone de conduite, l'équipe est disqualifiée.

Si le conducteur est déjà dans la zone de conduite et en sort pour remettre son chien en place avant que celui-ci n'ait franchi le premier obstacle, une faute est attribuée à chaque sortie de la zone de conduite.

La troisième sortie entraîne une disqualification.

Si le chien commence le parcours sans franchir correctement le premier hoop, ou ne le franchit que partiellement, le conducteur doit quitter la zone de conduite pour replacer son chien en position de départ.

S'il renvoie son chien sans sortir de la zone de conduite, l'équipe est disqualifiée.

Le parcours commence lorsque le chien franchit entièrement le premier hoop dans le bon sens.

Si le premier hoop n'est pas franchi et que l'erreur n'est pas corrigée, l'équipe est disqualifiée.

3.3.2 Pendant le parcours

Le conducteur doit guider son chien afin qu'il franchisse les obstacles dans l'ordre prévu par le juge.

Pendant toute la durée du parcours, il lui est interdit :

- de quitter la zone de conduite (HA) ;

- de toucher son chien ;
- de toucher les obstacles.

Le conducteur ne peut utiliser que :

- des indications vocales ;
- et/ou son langage corporel.

Il ne doit rien avoir dans les mains pendant le parcours.

Des exceptions (par exemple une canne de marche ou d'autres aides à la marche) peuvent être autorisées après accord du juge.

Il est interdit d'utiliser des éléments supplémentaires pour guider le chien tout au long du parcours, comme par exemple un sifflet.

3.3.3 Fin du parcours

Le parcours prend fin lorsque le chien franchit correctement le dernier hoop dans le sens imposé.

Si le dernier hoop n'est pas franchi par le chien et que cette erreur n'est pas corrigée, l'équipe est disqualifiée.

Le conducteur peut récompenser son chien à l'intérieur du ring après le franchissement du dernier obstacle

Si la récompense est un jouet, celui-ci doit être donné directement de la main du conducteur.

Il est interdit de lancer un jouet.

Une récompense alimentaire n'est autorisée sur le terrain que si elle est conservée dans une poche fermée.

Le chien doit quitter immédiatement le terrain de compétition sous le contrôle de son conducteur.

4. Obstacles FCI

Les obstacles homologués par la FCI sont :

- **Hoop**
- **Baril**
- **Gate**
- **Chute**
- **Tunnel** (*autorisé jusqu'à fin 2029*)

Les obstacles ne doivent en aucun cas présenter un danger pour les chiens.

Ils doivent être conformes aux spécifications et descriptions ci-jointes

Sur un même parcours, les couleurs des obstacles peuvent varier.

En revanche, tous les obstacles d'un même type utilisés sur un terrain doivent être du même modèle.

4.1 Hoop

Tous les hoops utilisés sur un parcours doivent être du même modèle.

Les hoops doivent être fabriqués dans un matériau léger, incassable et sans arêtes vives.

Une barre transversale entre les deux pieds est interdite.

Le hoop est composé :

- d'une partie inférieure (cadre),
- et d'un arceau fixé dessus.

La partie inférieure doit être réalisée dans un matériau bien visible pour le chien et offrant un contraste avec l'environnement.

L'arceau est fabriqué en plastique rigide ou en aluminium.

Le choix de sa couleur est libre.

Les pieds doivent assurer une parfaite stabilité.

Les extrémités des tubes constituant les pieds doivent être fermées.

Le hoop ne doit présenter aucune partie pointue susceptible de blesser le chien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, de petits sacs de sable peuvent être utilisés pour stabiliser le hoop.

Dimensions

Hauteur : **90 à 120 cm**

Largeur : **80 à 100 cm**

Épaisseur du cadre et de l'arceau : **2 à 4 cm**

Hauteur des montants du cadre : **40 à 60 cm**

Longueur du pied de support :

- d'un seul côté ou des deux côtés,
- longueur maximale **70 cm**

Pour les hoops à pied unique, le pied de support doit toujours être placé du côté du montant extérieur du hoop.

Lors de la conception du parcours, il convient d'éviter que la ligne de course du chien ne croise le pied de support.

Exécution

Le chien franchit complètement le hoop dans le sens indiqué par le juge.

4.2 Baril

Tous les barils utilisés sur un parcours doivent être du même modèle.

Ils peuvent être fabriqués :

- en plastique rigide,
- ou dans un matériau souple mais suffisamment stable pour conserver la forme.

Le baril doit être fermé de tous les côtés.

Si sa couleur est peu visible pour le chien, des bandes contrastées doivent être appliquées sur le baril.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fixer le baril au sol.

Le tonneau doit être lesté à l'intérieur à l'aide de poids.

Les poids utilisés :

- ne doivent pas présenter d'arêtes vives,
- doivent être souples,
- mais assurer une stabilité suffisante pour empêcher le déplacement du baril lorsqu'il est touché par le chien.

Dimensions

Hauteur : **65 à 110 cm**

Diamètre : **45 à 70 cm**

Exécution

Le chien contourne le baril du côté indiqué par le juge.

4.3 Gate

Tous les gates utilisés sur un parcours doivent être du même modèle.

Ils doivent être fabriqués dans un matériau léger, incassable et sans arêtes vives.

La structure du gate doit permettre au conducteur de garder un contact visuel avec son chien.

Sa conception doit empêcher le chien de passer à travers.

Afin d'éviter les blessures, aucune pièce ne doit pouvoir se détacher si le chien heurte le gate.

Les gates doivent être conçus de manière à ne pas pouvoir basculer.

Ils doivent être munis à leur base de pieds de support d'un seul côté ou des deux côtés, assurant une stabilité suffisante.

Des supports raccourcis ou inclinés, adaptés à la trajectoire prévue du chien, sont autorisés.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, de petits sacs de sable peuvent être utilisés pour améliorer la stabilité.

Dimensions

Hauteur : **90 à 110 cm**

Largeur : **90 à 130 cm**

Distance entre le cadre (ou le filet) et le sol :

0 à 5 cm

Longueur totale des pieds de support :

maximum **70 cm**

Épaisseur du cadre :

2 à 4 cm

Taille des mailles du filet :

maximum **5 × 5 cm**

Le remplissage du cadre peut être :

- un filet,
- ou une bâche semi-transparente.

Exécution

Le chien contourne le gate selon le côté indiqué par le juge.

Le passage du gate par le petit côté (latéralement) est interdit.

4.4 Chute

Toutes les chutes utilisées sur un parcours doivent être du même modèle.

Il est interdit de mélanger des chutes et des tunnels sur un même parcours.

La chute est constituée :

- d'un matériau souple,
- monté sur une armature assurant la stabilité de sa forme.

Aucune partie de cette armature ne doit se trouver sur la trajectoire de course du chien.

Les couleurs choisies doivent être facilement visibles pour le chien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, des sacs de sable peuvent être utilisés pour stabiliser l'obstacle.

Dimensions

Hauteur : **80 cm**

Largeur : **80 cm**

Longueur : **100 cm**

Exécution

Le chien franchit entièrement la chute dans le sens imposé par le juge.

4.5 Tunnel

Tous les tunnels utilisés sur un parcours doivent être du même modèle.

Les tunnels sont autorisés jusqu'à la fin de l'année **2029**.

Le tunnel doit toujours être entièrement déployé.

Il doit être maintenu en place par au moins **deux sacs remplis de sable ou d'eau**, un à chaque extrémité.

La partie extérieure du lest du tunnel doit être dépourvue de poignées ou de tout autre élément saillant pouvant représenter un danger pour le chien.

Dimensions

Diamètre : **80 cm**

Longueur : **100 cm**

Exécution

Le chien franchit entièrement le tunnel dans le sens imposé par le juge.

5. Zone de conduite (Handling Area – HA)

La zone de conduite (HA) doit être de forme **circulaire** ou **carrée**.

La couleur du marquage de la zone de conduite doit contraster clairement avec le sol afin que le juge ou son assistant puisse facilement déterminer si le conducteur se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone.

Si les limites de la zone de conduite ne sont pas entièrement visibles en raison d'un terrain irrégulier ou d'une végétation haute, l'organisateur doit mettre à disposition une plateforme surélevée pour l'assistant chargé de surveiller la zone.

Pour les participants présentant un handicap de mobilité, d'éventuelles adaptations de la zone de conduite seront discutées avec le juge principal avant la compétition.

Exécution

Le conducteur est considéré comme étant entièrement dans la zone de conduite lorsque **ses deux pieds sont en contact avec le sol à l'intérieur de la zone**.

Pendant toute la durée du parcours, le conducteur doit rester à l'intérieur de la zone de conduite.

Il est autorisé de marcher **sur la ligne de délimitation**.

En revanche, dès qu'**un pied franchit complètement la ligne**, le conducteur est considéré comme étant hors de la zone de conduite et l'équipe est **disqualifiée**.

Dimensions

Forme : Cercle ou carré

Dimensions :

- 2 × 2 mètres
- ou diamètre de 2 mètres

Matériau :

- Tuyau : diamètre de 2 à 7 cm
- Ruban : largeur de 5 à 8 cm

6. Numérotation des obstacles

Chaque obstacle du parcours doit porter un numéro.

Les panneaux avec les numéros doivent être fabriqués dans un matériau solide, incassable et ne présenter aucun danger pour le chien.

Les chiffres devraient idéalement être visibles des deux côtés du panneau et être imprimés dans une taille identique.

Ils doivent être clairement visibles depuis la zone de conduite.

Les panneaux numérotés peuvent être :

- posés au sol, du côté où l'obstacle doit être pris,
- ou fixés directement sur l'obstacle.

Ils doivent toujours être placés en dehors de la trajectoire du chien.

7. Jugement

Les prestations sont évaluées par **un seul juge**, le juge principal.

Des juges assistants, des commissaires de ring ou d'autres assistants techniques agréés peuvent être désignés afin d'aider au jugement, par exemple pour surveiller la zone de conduite.

Les décisions du juge principal sont définitives.

Il existe trois catégories de fautes :

- fautes du conducteur ;
 - fautes liées aux obstacles ;
 - fautes du chien.
-

7.1 Fautes

Chaque faute est sanctionnée de **cinq (5) points de pénalité**.

Toute tentative de franchissement d'un obstacle est prise en compte.

Un obstacle est considéré comme correctement exécuté lorsque **le chien a entièrement franchi la ligne de l'obstacle avec ses quatre pattes**.

A. Fautes du conducteur

- Le conducteur quitte la zone de conduite avant que le chien n'ait franchi le premier obstacle. À la **troisième sortie**, l'équipe est disqualifiée.
 - Le conducteur rappelle volontairement son chien dans la zone de conduite.
-

B. Fautes liées aux obstacles

- Le chien refuse ou omet de franchir un obstacle.

Chaque obstacle manqué est sanctionné d'**une faute**.

Aucune faute supplémentaire n'est attribuée si le chien est renvoyé afin de corriger son erreur.

- Le chien quitte la ligne de conduite.

La ligne de conduite correspond au trajet direct entre deux obstacles consécutifs.

Le chien est considéré comme ayant quitté cette ligne lorsqu'il cesse de suivre le tracé prévu et doit effectuer une correction de direction évidente pour revenir sur la trajectoire correcte.

I. Hoop

- Le chien traverse un hoop sans le franchir correctement avec ses quatre pattes.
- Le chien fait tomber un hoop qui ne devra plus être pris au cours du parcours.

II. Baril / Gate

- Le chien passe l'obstacle du mauvais côté.
- Le chien contourne le baril dans le mauvais sens.
- Le chien renverse un baril qui ne devra plus être franchi par la suite.
- Le chien saute par-dessus le baril ou le gate.
- Le chien franchit un baril ou un gate dans un ordre différent de celui prévu par le parcours.

III. Chute / Tunnel

- Le chien ne traverse pas correctement la chute avec ses quatre pattes.
- Le chien entre dans la chute puis ressort par la même extrémité sans l'avoir traversée .
- Le chien saute par-dessus la chute ou monte sur celle-ci.

C. Fautes du chien

- Le chien interagit avec son conducteur, par exemple en lui sautant dessus alors que celui-ci se trouve dans la zone de conduite.
- Interruption du déroulement fluide du parcours, par exemple lorsque le chien:

- fait demi-tour ;
- tourne sur lui-même ;
- s'arrête ;
- renifle ;
- demeure immobile ;
- se fait arrêter par son conducteur
- etc

7.2 Disqualification

L'équipe est disqualifiée dans les cas suivants :

- Le conducteur ne quitte pas la zone de conduite pour corriger le chien après un mauvais départ.
- Comportement irrespectueux envers le juge, les officiels ou les autres concurrents.
- Brutalité envers le chien à n'importe quel moment de la compétition.
- Comportement antisportif, comme par exemple :
 - conduite latérale manifeste («side handling»)
 - une distraction délibérée d'un autre concurrent ou de son chien.
- Le chien franchit complètement un obstacle avant que le conducteur ne soit entré dans la zone de conduite.
- Le chien porte une laisse, un collier ou un harnais pendant le parcours.
- Le chien urine ou défèque sur le terrain de compétition.
- Le chien se montre agressif envers une personne ou un autre chien.
- Le conducteur touche volontairement son chien pendant le parcours.
- Le conducteur tient quelque chose dans la main.
- La laisse, le collier, le harnais du chien ou un objet de motivation (jouet) reste visible après l'entrée dans la zone de conduite.
- Le conducteur quitte son chien devant le hoop de départ avant le signal officiel du juge.
- Le conducteur mange, laisse tomber de la nourriture ou nourrit son chien sur le terrain.

- Le conducteur quitte la zone de conduite pour la troisième fois avant que le chien n'ait franchi le premier obstacle.

Le conducteur sort complètement un pied de la zone de conduite (marcher sur la ligne de délimitation est autorisé).

- Si le chien détériore (par exemple en renversant) un obstacle avant qu'il ne soit franchi, ou si il doit être repris plus tard dans le parcours, de sorte qu'il ne puisse plus être franchi correctement.
- Trois fautes consécutives.
- Le conducteur utilise un accessoire (par exemple un sifflet) pour guider le chien.
- Le conducteur touche, déplace ou casse un obstacle pendant la reconnaissance ou l'épreuve, ou déplace la zone de conduite.
- L'équipe ne termine pas le parcours dans le temps maximal autorisé de **3 minutes**.
- Le chien est hors de contrôle, par exemple il quitte le terrain, court de manière incontrôlé sur l'aire de compétition, essaie de mordiller son conducteur ou présente d'autres comportements inappropriés.
- Le conducteur s'entraîne sur le rings avant ou après son parcours.
- Le chien franchit un hoop ou une chute dans un ordre incorrect.
- Le chien franchit un hoop ou une chute dans le mauvais sens.
- Le chien ne franchit pas le hoop de départ ou d'arrivée dans le sens prescrit.
- Le conducteur lance un jouet pour récompenser son chien.

Le juge doit signaler clairement toute disqualification (par exemple au moyen d'un coup de sifflet).

Après une disqualification, le conducteur et son chien doivent quitter le terrain le plus rapidement possible, sauf décision contraire du juge.

Remarque

Le franchissement d'un obstacle supplémentaire après la fin du parcours ne constitue pas un motif de disqualification lorsque la configuration du parcours permet au chien de l'emprunter naturellement dans son élan.

Cas de force majeure

En cas de circonstances indépendantes de la volonté du conducteur (par exemple l'entrée d'un autre chien sur le terrain, le déplacement d'un obstacle par le vent, etc), le juge peut interrompre le parcours.

Une fois le parcours rétabli, le juge fera reprendre le parcours depuis le début.

Toutes les fautes commises avant l'arrêt du chien restent applicables. Jusqu'à cet endroit-là, aucune nouvelle faute n'est attribuée. Toutefois, le conducteur doit continuer à effectuer le parcours au mieux de ses possibilités. Des fautes supplémentaires ne peuvent être comptabilisées qu'à partir de l'endroit où le conducteur a été arrêté.

8. Classement

Une prestation **sans faute** constitue la meilleure performance.

Si une compétition comprend plusieurs parcours, le résultat final d'une équipe correspond au total des points obtenus lors de chacun des parcours.

En cas d'égalité de résultats, le classement est partagé entre les équipes ayant obtenu le même score.

9. Organisation d'une compétition internationale FCI

Les clubs souhaitant organiser une compétition internationale de Hoopers FCI doivent :

1.

Disposer d'un terrain de compétition d'une superficie minimale de **800 m²**, de forme carrée ou rectangulaire, dont le côté le plus court mesure au moins **20 mètres**.

2.

Désigner un juge agréé par l'Organisation Canine Nationale et la FCI pour assurer le jugement de la compétition.

En outre un juge assistant peut être désigné, si les organisateurs l'estiment nécessaire, afin d'assister le juge dans l'évaluation du parcours.

Le juge principal peut autoriser le juge assistant à juger certains obstacles ou certaines séquences du parcours.

Toutefois, **la responsabilité de toutes les décisions appartient exclusivement au juge principal**, dont les décisions sont définitives.

3.

Mettre à disposition le nombre d'organiseurs nécessaires au bon déroulement de la compétition, notamment :

- **Un secrétaire de jugement**, chargé de noter les fautes signalées par le juge afin que celui-ci ne quitte pas le chien des yeux.
- **Un ou deux surveillants de la zone de conduite (HA)**, chargés de vérifier que le conducteur est correctement entré dans la zone de conduite et qu'il y reste pendant tout le parcours.

- **Un chronométrateur**, chargé de contrôler le temps maximal de parcours fixé à trois minutes.
 - **Deux responsables du matériel**, chargés de remettre les obstacles en place.
 - **Deux secrétaires**, responsables de la tenue du tableau des résultats, du remplissage des carnets de résultats et de l'établissement des classements ;
 - **Un commissaire de ring**, chargé de faire entrer et sortir les concurrents du terrain.
 - **Une équipe de montage**, chargée d'installer le parcours conformément aux instructions du juge.
-

10. Épreuves / Catégories

Deux types d'épreuves peuvent être organisés :

- **Compétitions internationales de Hoopers homologuées par la FCI**
 - **Compétitions nationales de Hoopers homologuées par l'Organisation Canine Nationale (FCI-NCO)**
-

10.1 Compétitions internationales de Hoopers homologuées par la FCI

Sont autorisés à participer :

- tous les chiens âgés de **plus de 24 mois**,
- possédant un pedigree reconnu par la FCI (livre des origines ou registre annexe).

Les chiens doivent être :

- identifiés par tatouage ou par puce électronique,
- et leurs propriétaires ou conducteurs doivent être membres d'un club affilié à une Organisation Canine Nationale reconnue par la FCI.

Les concurrents doivent être en possession :

- d'un carnet de travail valide,
- ou d'une licence délivrée par leur Organisation Canine Nationale.

Les femelles en chaleur sont autorisées à participer aux compétitions internationales FCI.

Les compétitions internationales sont organisées conformément au règlement Hoopers de la FCI.

Les catégories officielles sont réparties en trois niveaux :

a. FCI Hoopers 1

Réservé exclusivement aux chiens débutants.

b. FCI Hoopers 2

Réservé aux chiens ayant satisfait aux critères nationaux permettant l'accès au niveau 2.

Par exemple :

- un certain nombre de classements obtenus avec un parcours sans faute en Hoopers 1.

c. FCI Hoopers 3

Réservé aux chiens ayant satisfait aux critères nationaux permettant l'accès au niveau 3.

Par exemple :

- un certain nombre de classements obtenus avec un parcours sans faute en Hoopers 2.

Selon le règlement de l'Organisation Canine Nationale, le retour à un niveau de compétition inférieur est possible.

Le règlement est identique pour les deux catégories de taille :

- Small
- Large

Les résultats obtenus lors des compétitions officielles sont inscrits dans le carnet de travail du chien ou dans un registre de données lié à la licence du chien.

- **Un chien ne peut participer à une compétition qu'avec un seul conducteur.**

Un chien ne peut participer à une compétition qu'avec **un seul conducteur** .

10.2 Compétitions nationales homologuées par l'Organisation Canine Nationale (FCI-NCO)

Sont autorisés à participer :

- tous les chiens âgés de **plus de 18 mois**,
- avec ou sans pedigree.

Les chiens doivent être :

- tatoués ou identifiés par puce électronique,
- et leurs propriétaires ou conducteurs doivent être membres d'un club affilié à une Organisation Canine Nationale reconnue par la FCI.

Les concurrents doivent posséder :

- un carnet de travail valide,
- ou une licence délivrée par leur Organisation Canine Nationale.

Chaque pays est libre d'organiser ces compétitions selon ses propres modalités.

Toutefois, les principes fondamentaux du Hoopers doivent être respectés, notamment en matière de sécurité des chiens et des conducteurs.

L'Organisation Canine Nationale peut :

- appliquer directement le règlement Hoopers de la FCI,
- ou établir un règlement national distinct.

Dans ce dernier cas, l'OCN est invité à se tenir aussi proche que possible au règlement FCI.

Les règlements nationaux peuvent définir :

- les classes
- les catégories,
- les critères de promotion et de rétrogradation entre les différents niveaux,,
- ainsi que d'autres dispositions spécifiques au pays concerné.

10.3 Cas d'inéligibilité

Les chiens suivants ne sont pas autorisés à participer :

- les femelles gestantes à partir du **33e jour après la saillie** ;
- les femelles ayant mis bas depuis **moins de 75 jours** ;
- les chiens apparemment malades, blessés ou en mauvaise condition physique ;
- les chiens dopés.

Les chiens provenant d'une région touchée par la rage, ou s'y rendant, doivent être munis d'un certificat de vaccination antirabique valide.

Les conducteurs venant de l'étranger doivent pouvoir prouver :

- qu'ils sont membres d'un club affilié à une Organisation Canine Nationale reconnue par la FCI ;
- et qu'ils participent à des compétitions officielles dans leur pays.

La participation à une compétition à l'étranger alors que le concurrent a perdu le droit de participer aux compétitions dans son pays d'origine doit entraîner des mesures

disciplinaires de la part de son Organisation Cynologique Nationale (OCN) affiliée à la FCI.

Les concurrents sont tenus de faire preuve d'un comportement exemplaire et de se présenter dans une tenue appropriée.

Tout traitement brutal envers le chien est sévèrement condamné et entraîne une **disqualification immédiate**. Une plainte peut également être déposée à l'encontre du conducteur.

Le club organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de tout concurrent à la compétition.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Général de la FCI le 18 mars 2026 par courrier électronique.

Il entre en vigueur à compter de sa date de publication.